



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 102703

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les conséquences de la définition française des perturbateurs endocriniens sur l'accès à la vitamine D. La mort tragique d'un nourrisson, qui avait reçu une dose d'Uvestérol D a suscité une vague d'émotion. Cette actualité récente amène à se pencher de nouveau sur les propriétés de la vitamine D et sur le rôle qu'elle joue pour la santé. La vitamine D est indispensable au bon fonctionnement de l'organisme, et notamment à celui des nourrissons. Selon l'ANSES, elle permet « d'augmenter la capacité d'absorption de l'intestin du calcium et du phosphore ». Les suppléments en vitamine D sont essentiels pour les nourrissons qui ne trouvent pas cette vitamine dans leur alimentation et qui ne peuvent pas s'exposer au soleil. Pourtant à forte dose, la vitamine D est un perturbateur endocrinien. Elle n'en reste pas moins vitale pour le nourrisson. Une absence ou une carence en vitamine D se traduisent par le risque de rachitisme. Ce risque est à prendre au sérieux. Il peut aller jusqu'à des malformations, à des fragilités osseuses et à des retards de croissance. Si la définition des perturbateurs endocriniens telle que proposée par le ministère (avec prise en compte uniquement du danger et pas du risque) est adoptée, la vitamine D figurerait parmi les substances interdites. Cette définition met donc en péril la santé des nourrissons en France. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer d'une part comment elle compte prendre en considération l'ensemble des propriétés des substances dans l'élaboration de la définition des perturbateurs endocriniens, et d'autre part garantir l'accès à la vitamine D, substance indispensable pour la santé des nourrissons.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102703

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1199

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)